

Snes Créteil *info*

Snes Créteil Info www.creteil.snes.edu Tél. 01.44.75.13.83 Fax 01.44.75.13.93 13 bis rue Beccaria 75012 Paris

CoPsy : une rentrée sous le signe de la mobilisation

Audience du 20 juillet avec le Recteur

Une délégation du secrétariat académique (G. Réquigny, J.C Giral ; C. Remermier) a été reçue le 20 Juillet par le Recteur, le Csaio, le secrétaire général et le DRH.

Monsieur le Recteur n'a pu assister à la totalité de la rencontre mais a tenu à souligner 2 points sur lesquels il souhaite une discussion approfondie avec les personnels.

Tout d'abord la circulaire du 21 Juin nous a bien été présentée d'emblée comme un moyen de régler le problème de la NBI. Devant l'échec des tentatives précédentes le Rectorat cherche à identifier clairement les bénéficiaires qui ne peuvent être supérieurs à 30 car l'enveloppe n'a pas été augmentée en proportion des personnels pouvant y prétendre.

Nous avons fait observer que nous n'étions pas responsables de l'insuffisance des crédits attribués et que la décision nous semblait complètement disproportionnée et inapplicable : D'une part elle désavoue le travail des Directeurs qui statutairement sont responsables de l'organisation du secteur ; d'autre part elle crée des difficultés supplémentaires des CIO déjà touchés par les suppressions de personnels administratifs et par l'absence de remplacements durant l'année écoulée. Ainsi certains chefs d'établissements ont semblé t il compris qu'ils auraient « droit » à un co-psy pour leur seul établissement ! En outre la répartition du secteur risque de devenir un véritable casse tête et aggraver ce qu'on prétendait vouloir éviter : le partage des établissements en trois ou quatre !

Nous avons fait observer que depuis le CTP du 9 Avril plusieurs décisions prises avaient provoquées malaise et incompréhension chez nos collègues.

Cette situation semble effectivement avoir été perçue par le Recteur qui souhaite aborder les questions de fond notamment par rapport à la fonction « orientation ».

Il s'est appuyé sur le rapport du HCEE qui selon lui remettait en cause la conception de l'orientation « à la Française », pour développer l'idée qu'une appartenance au service public allait de pair avec la définition d'un cahier des charges et de demandes auxquels les services devaient répondre. Il a souligné ses attentes fortes en matière d'information pour combattre le trop grand nombre d'orientation par défaut. Il a rappelé que selon lui l'orientation n'était pas seulement une affaire de spécialistes mais qu'il fallait réfléchir à une meilleure articulation avec les enseignants. Un groupe de travail académique sera donc constitué avec des DCIO, des IIO, des IPR Vie scolaire. Nous sommes intervenus pour que les représentants des organisations syndicales y soient représentés es-qualité, ce qui a été accepté.

Nous avons bien entendu développé notre lecture du HCEE et du miroir du débat et expliqué la complexité du processus d'élaboration des projets qui ne peut évidemment se réduire à « une bonne information ». ! Nous avons rappelé que les dysfonctionnements de l'orientation et de l'affectation relève pour une grande part de causes pédagogiques, structurelles et plus procédurales sur lesquelles les co-psy ont bien peu de prises.

Nous sommes revenus sur la transformation des postes définitifs en moyens provisoires et sur la manière dont les collègues avaient été traités et exigé que des procédures de contrôle paritaire soient effectivement mises en place pour l'affectation de ces six postes et leur attribution. Pour le moment les collègues exerçant à l'université ont indiqué au CSAIO qu'ils souhaitaient poursuivre (sauf une demande de faisant fonction DCIO) et nos collègues touchés par la mesure de carte scolaire ont pu rester sur leur CIO grâce à nos interventions.

Le secrétaire général a tenu à saluer le travail réalisé par les CIO pour l'accueil des ENAF et s'est voulu rassurant par rapport aux risques de dérives de l'utilisation de ces postes en dehors du public prioritaire (VAE notamment)

Nos interlocuteurs ont reconnu que certaines décisions avaient été mal perçues et que certains malentendus auraient pu être évités. Le groupe de travail devrait permettre de renouer le dialogue. Madame Amalbert a indiqué qu'il y aurait prochainement une circulaire plus politique à la lumière des réflexions de ce groupe concernant les priorités académiques. L'éventualité de « resserrement » de notre intervention sur les niveaux 3^{ème}/2^{de} a été évoqué pour tenir compte des diminutions de postes. Bien que nous ayons développé en quoi une telle conception nous semblait inappropriée par rapport aux besoins des élèves il est clair qu'il nous faudra nous exprimer fortement à la rentrée pour éviter que des solutions simplistes mais inopérantes ne soient imposées.

Enfin concernant le mouvement des contractuels nous avons exposé nos craintes d'une affectation précipitée en Juillet alors que beaucoup d'incertitudes demeurent (les faisant fonction de directeurs n'étant toujours pas désignés, ce qui ne facilite pas les choses pour une répartition des secteurs avant le 2 Septembre !) Au 20 juillet seuls trois postes entiers sont vacants et nos collègues les plus anciens pourraient être affectés sur des mi-temps alors que des postes entiers vont se dégager à la rentrée.

Nous avons obtenu l'engagement qu'aucune nomination « à cheval sur deux CIO » ne serait effectuée en juillet.

Une réunion syndicale, ouverte à tous est prévue pour faire le point sur la rentrée.

Jeudi 2 Septembre à 17h30

13 bis rue Beccaria
Paris 12^{ème}

(M° Gare de Lyon / Reuilly-Diderot)

SOMMAIRE

1/ Audience du 20/07 2/ Compte-rendu de la CAPA 3/ Emploi

SNES-Créteil Info – Prix : 0,30 € - Abonnement : 10€ - Imprimerie Spéciale
SNES – hebdomadaire – Directeur de Publication G. Réquigny CP 0509S 06
883 N°04-46

Compte-rendu de la CAPA du 7 juillet 2004 (affectation des TZR)

La CAPA d'affectation des TZR a eu lieu le 13 juillet. L'administration était représentée par Madame BRONGNIARD et Madame PONTILLON pour la DPE, et par Madame DUVICQ pour le SAIO.

Au cours du troisième trimestre, nous avons pu travailler de manière fructueuse avec Madame BRONGNIARD (qui heureusement pour elle, et malheureusement pour nous est maintenant à la retraite). Avant les affectations elles mêmes, nous avons passé beaucoup de temps à révéifier les quotités de temps partiels attribuées aux différents CIO, pour être certains que les CIO se voient bien attribuer les heures auxquelles ils ont droit. Le fait que les conseillers faisant fonction de directeur ne soient toujours pas désignés fin Août retarde d'autant la nomination des contractuels et l'organisation du travail dans les CIO.

En milieu de CAPA, le chef de la DPE, a jugé bon de venir faire un rappel à l'ordre face à ce qui apparemment a été considéré comme une demande outrancière : la tenue d'un groupe de travail pour la nomination des contractuels fin Août. Il a brutalement signifié aux représentants du personnel qu'étant les élus des titulaires, ils ne seraient pas consultés pour les affectations des contractuels (alors que depuis plusieurs années, un groupe de travail avec les élus du personnel était réuni à ce sujet). Il a refusé toute discussion, se retranchant derrière les récentes instructions du Recteur, qui prévoyaient de procéder au maximum de nominations dès juillet. Or, nous savons que si les contractuels sont affectés dès juillet sur les rompus qui apparaissent à ce moment, ils le sont le plus souvent sur des postes peu conformes à leurs vœux, voire sur des mi-temps ou des postes à cheval. Le chef de la DPE a semblé totalement imperméable à tous nos arguments, montrant par là, non seulement qu'il ne faisait aucun cas du personnel contractuel, mais également que l'intérêt des services ne le préoccupait guère. En effet, il est évident qu'un CIO, comme n'importe quel service, a intérêt à avoir des nominations de contractuels qui correspondent à l'état de ses besoins en septembre, et en particulier à limiter l'accumulation des nominations à cheval ou à temps partiel au fur et à mesure de l'apparition des besoins.

Lors de l'audience demandée par le SNES au Recteur, qui nous a reçu le 20 juillet, celui-ci a accepté de ne nommer en Juillet les collègues non titulaires que si leur premier vœu pouvait être satisfait, et d'attendre d'avoir une vision claire de l'ensemble des postes à pourvoir pour le gros du mouvement. Ceci afin d'éviter que des collègues ne soient mal affectés, alors que le poste qu'ils souhaitent se retrouverait disponible par la suite ou que les CIO ne perdent des moyens (par le jeu des quotités prise en compte par la DPE : 0,5 ou 1). Au 30 Août les informations transmises à la section académique du SNES ne contenaient aucune indication sur les co-psy.

Nous continuons à intervenir pour que les faisant fonction soient nommés au plus vite ce qui libèrera 6 postes entiers pour les contractuels et pour que tous les besoins soient bien pris en compte.

Nous invitons les collègues à contacter les élus du SNES en cas de problème, et à venir à la réunion du 2 septembre à 17h30, 13 bis rue Beccaria, Paris 12^{ème}.

*N. Marut - A.M Tache - JL Brun -
C. Guillaneuf - C. Remermier*

EMPLOI

Après la nomination des titulaires il restait 12 équivalents temps plein dans les CIO, dont pour le moment 5 postes entiers. A cela il faut ajouter 6 postes de faisant fonction directeurs qui devraient être libérés et au mieux 7 équivalents temps plein (dont 6 postes entiers qui pourraient se dégager début septembre).

Le rectorat ayant procédé à la nomination des collègues TZR sur des postes fixes, toutes les zones de remplacement ne seront pas pourvues, d'où des difficultés prévisibles encore cette année pour les remplacements. On peut craindre en effet que l'administration ne continue à affecter sur des supports qui se dégageraient en CIO (même à temps partiel) des TZR parfois contre leur souhait, dans l'espoir d'économiser des postes puisque les contractuels ne peuvent être nommés sur zone. On sait pour l'avoir vécu l'an dernier combien les remplacements sont plus difficiles à obtenir lorsqu'il faut embaucher des contractuels.

Faites remonter toutes les difficultés tant dans la nomination des collègues que dans l'attribution des moyens. Un point sera fait le 2 Septembre cf. page 1.

Mercredi 8 sept.

**Premier rassemblement devant
le Rectorat de Créteil
(14h00)**

(rue Georges Enesco, M° Créteil-L'échat)

Pour tous les problèmes de la rentrée :

Personnels mal nommés, contractuels ou vacataires non-réemployés, effectifs trop lourds, prof non nommés, heures supplémentaires, élèves non-affectés...